

Vos cotisations

Frais de Santé



CCN des métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs et de l'Animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale au service des Territoires

ECLAT

IDCC 1518

En vigueur à compter du 01/01/2022

(et jusqu'au 31 décembre 2023 à législation et réglementation constante, hors évolution du PMSS)

■ BASE OBLIGATOIRE* – Ensemble du personnel

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES En % du PMSS ⁽¹⁾	Régime général		Régime Alsace Moselle	
	Salarié	Salarié	Salarié	Salarié
Base conventionnelle	0,94 %	0,42 %	0,94 %	0,42 %
Option 1 obligatoire	0,53 %	0,53 %	0,53 %	0,53 %
Base conventionnelle + option 1	1,47 %	0,95 %	1,47 %	0,95 %
Option 2 obligatoire	0,81 %	0,79 %	0,81 %	0,79 %
Base conventionnelle + option 2	1,75 %	1,21 %	1,75 %	1,21 %

* Au choix de l'entreprise

■ GARANTIES FACULTATIVES au choix du salarié

En complément de la base conventionnelle obligatoire

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES En % du PMSS ⁽¹⁾	Régime général			Régime Alsace Moselle		
	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾
Extension ayants droit sur base conventionnelle obligatoire	-	1,08 %	0,70 %	-	0,48 %	0,34 %
Cotisations supplémentaires salarié et ayants droit						
Option 1 facultative	0,64 %	0,73 %	0,32 %	0,64 %	0,73 %	0,32 %
Option 2 facultative	0,96 %	1,10 %	0,54 %	0,96 %	1,10 %	0,54 %

En complément de la base conventionnelle + option 1 obligatoire

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES En % du PMSS ⁽¹⁾	Régime général			Régime Alsace Moselle		
	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾
Extension ayants droit sur base + option 1 obligatoire	-	1,69 %	0,97 %	-	1,09 %	0,61 %
Cotisations supplémentaires salarié et ayants droit						
Option 2 facultative	0,31 %	0,36 %	0,23 %	0,31 %	0,36 %	0,23 %

En complément de la base conventionnelle + option 2 obligatoire

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES En % du PMSS ⁽¹⁾	Régime général			Régime Alsace Moselle		
	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾
Extension ayants droit sur base + option 2 obligatoire	-	2,01 %	1,17 %	-	1,39 %	0,81 %

⁽¹⁾ Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale - ⁽²⁾ Cotisation gratuite à partir du 3^e enfant

APICIL Prévoyance

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale. Enregistrée au répertoire SIRENE N° 321 862 500.
Siège social : 38 rue François Peissel - 69300 Caluire et Cuire

MUTAMI

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° 776 950 677
Siège social : 70 Boulevard Matabiau - BP 7051 - 31069 Toulouse Cedex 7